

**SANTE**

**Centre municipal de santé**

Vaccination, lutttes contre la tuberculose (CLAT) et les infections sexuellement transmissibles (CIDDIST)

Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS)

**EXPOSE DES MOTIFS**

La délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2010 a approuvé et autorisé le Maire à signer les conventions triennales (2010-2012) d'habilitation avec l'Etat des missions de santé recentralisées suivantes :

**Les trois actions sont :**

1/ Le Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST) :

Il a pour objectif d'assurer de manière anonyme et gratuite le diagnostic et le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles (IST) et de contribuer ainsi à leur prévention.

Il propose aux Ivryens des consultations gratuites. En cas d'infection détectée, le traitement est fourni aux patients. Pour accueillir ces patients, une consultation spécifique de 8 heures hebdomadaires de médecin a été mise en place ainsi que du temps infirmier et de secrétariat, et la réalisation des actes de laboratoire. Ce temps intègre la réalisation d'actions de prévention.

2/ La réalisation de séances de vaccinations collectives :

Les séances de vaccinations ont pour objectifs :

- de permettre au centre de santé d'exercer, à titre gratuit pour les usagers, l'activité de vaccinations obligatoires et les vaccinations recommandées,
- de participer à un réseau de vaccinations coordonné par une plate forme départementale.

Il s'agit d'organiser des séances de vaccinations gratuites de 15 personnes par semaine au centre municipal de santé.

3/ Le dépistage et la contribution à la lutte contre la tuberculose par le traitement des personnes atteintes hors structures collectives (écoles, foyers, etc...) :

Ce dispositif propose :

- d'assurer la prise en charge gratuite des personnes en contact avec des patients atteints de tuberculose. Le centre intervient sur demande de l'équipe du Centre de Lutte Anti-Tuberculose (CLAT) localisé au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil,
- de suivre jusqu'à guérison les cas de tuberculose dépistés,

- d'être partenaire d'un réseau départemental de lutte contre la tuberculose coordonné par le CLAT central de Créteil,
- de faire évoluer le dispositif de lutte en prenant en compte les caractéristiques épidémiologiques et les évolutions réglementaires.

Cette prise en charge de la tuberculose ne concerne que les familles et les cas individuels. Dans les cas de tuberculose détectés dans des structures collectives, le traitement et le suivi sont assurés par le Centre de Lutte Anti-Tuberculose de Créteil.

Sur la base de la moyenne nationale d'individus par famille et sur les chiffres du département, la DDASS avait estimé que la Commune aurait à intervenir auprès de 48 sujets soit 12 familles. En 2009, le centre municipal de santé est intervenu auprès de 70 sujets soit 26 familles.

La Commune vient de recevoir la convention de financement pour ces 3 actions pour un montant total de 107.000 euros répartis comme suit :

- \* 68.000 euros au titre de l'action de lutte contre les IST,
- \* 22.000 euros au titre de l'action suivi de vaccination,
- \* 17.000 euros au titre de l'action contre la tuberculose.

### **En conclusion**

Il est demandé à la Commune de présenter les dossiers ainsi que la convention de financement signée avant le 30 septembre prochain afin de procéder au paiement des actions retenues avant la clôture des comptes de l'Etat le 31 décembre 2010.

Compte tenu de la mise en place des Agences Régionales de Santé se substituant aux DDASS et DRASS et des différents interlocuteurs changeants, il est demandé à titre exceptionnel au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de se prononcer sur ce point de dernière minute.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention pour l'année 2010 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant sur le financement de ces actions à hauteur de 107.000 euros.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention.

## **SANTE**

### **Centre municipal de santé**

Vaccination, luttés contre la tuberculose (CLAT) et les infections sexuellement transmissibles (CIDDIST)

Convention de financement avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS)

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1423-2, L.3111-1 à L.3111-8, L.3111-11, L. 3112-1 à L.3112-3, L.3121-1 et L.3121-2-1,

vu l'article 71 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

vu le décret n° 2005-1608 du 19 décembre 2005 relatif à l'habilitation des établissements et organismes pour les vaccinations, la lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles,

considérant que l'Etat propose à la Ville d'Ivry-sur-Seine de devenir opérateur en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles,

vu sa délibération du 25 mars 2010 approuvant les conventions triennales d'habilitation avec l'Etat pour la période 2010-2012,

considérant que pour poursuivre ces actions, il est nécessaire de passer une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France permettant d'obtenir un financement de celles-ci pour l'année 2010,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1** : APPROUVE la convention de financement à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2010 permettant de financer les actions de santé publique en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles (IST) et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les avenants y afférant.

**ARTICLE 2** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE 27 SEPTEMBRE 2010  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE 27 SEPTEMBRE 2010  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 24 SEPTEMBRE 2010